



**DELIBERATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE LA CCLPA**

**Séance du 2 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 octobre à dix-huit heures trente, le conseil du CIAS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU Président.

PRESENTS : Mme ALBERT – Mr BARDOU – Mr BOUSCATEL – Mme FRASSIN – Mr MAZARS – Mme MOLINIER – Mr RAMUSCELLO – Mme VALERO – Mr VANDENDRIESSCHE – Mr VERNHES – Mme VIDAL – Mme ZUMERLE

EXCUSES : Mme BONNASSIEUX

**N° 2024/4**

**Objet : EHPAD Résidence La Grèze : Proposition affectation du résultat ERRD 2023 sur 2024**

Vu la délibération 2024/37 du 5 mars 2024 adoptant l'ERRD 2023

Dans l'attente de la notification écrite des résultats et de l'affectation pour l'ERRD 2023, Le Conseil du Département a validé par mail en date du 25/07/24 la proposition d'affectation suivante :

Après examen de l'ERRD 2023, les résultats globaux déficitaires à savoir : - 134 231.09 € à affecter en totalité en réserve de compensation 10686.

- « Le résultat est affecté dans le respect des modalités définies dans le CPOM » (article R. 314-235 du CASF).

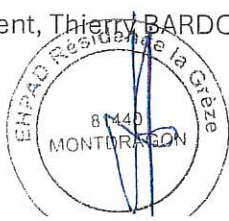
Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CIAS a décidé à l'unanimité de :

- Affecter les résultats globaux pour l'exercice 2024 en totalité en réserve de compensation.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.*

*Pour copie conforme.*

Le Président, Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance, Gilbert VERNHES